



# CUMUNA DI PIGNA

---

## CONSIGLU MUNICIPALE DI U 29 APRILE 2026 – 9 ore

### RAPPORTS

#### Rapport n°1 : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Le compte financier unique retrace l'exécution budgétaire de l'année 2025.

Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 55 753 € et un déficit d'investissement de -102 423 €.

Ce déficit d'investissement s'explique principalement par les opérations engagées au cours de l'exercice, correspondant à des travaux et projets en cours de réalisation. Il s'agit d'une situation normale dans une phase d'investissement, les dépenses étant engagées avant la perception complète des recettes correspondantes (subventions, financements, etc.).

Ces éléments traduisent une gestion équilibrée et une politique d'investissement active.

Il convient d'en délibérer.

#### Rapport n°2 : Affectation du résultat de l'exercice 2025

Suite à l'approbation du compte financier, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement. Le besoin de financement de la section d'investissement est estimé à 194 608 €, nécessitant une affectation en réserve, le solde étant reporté en fonctionnement.

Il convient d'en délibérer.

#### Rapport n°3 : Vote des taxes 2026

Dans un contexte économique contraint, il est proposé de maintenir les taux d'imposition communaux pour l'année 2026, afin de ne pas alourdir la pression fiscale sur les habitants.

Il convient d'en délibérer.

#### Rapport n°4 : Vote du budget primitif 2026

Le budget primitif 2026 s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent. Il se caractérise par un niveau d'investissement important, lié aux projets engagés et aux restes à réaliser, notamment en raison du décalage de certaines opérations comme la CasAgriculaire. Ce budget maintient un équilibre financier global tout en permettant la poursuite des projets communaux.



Il convient d'en délibérer.

#### **Rapport n°5 : Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Conformément à la réglementation, il appartient au Conseil municipal de proposer une liste de contribuables susceptibles de siéger à la Commission Communale des Impôts Directs. Cette liste sera transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Il convient d'en délibérer.

#### **Rapport n°6 : Avenant financier 2026 – CNCM VOCE**

Dans le cadre de la convention pluriannuelle 2025-2027, un avenant financier pour l'année 2026 précise les modalités de financement. La participation de la commune est fixée à 3 500 € pour soutenir les activités du CNCM VOCE.

Il convient d'en délibérer.

#### **Rapport n°7 : Délégation du Conseil municipal au Maire**

Afin de faciliter la gestion des affaires communales, il est proposé de maintenir les délégations accordées au Maire dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Il convient d'en délibérer.

#### **Rapport n°8 : Information – Soutien à l'association Praticalingua Balagna**

Dans le cadre du soutien aux initiatives en faveur de la langue corse, il est proposé d'envisager l'attribution d'une subvention de 300 € à l'association Praticalingua Balagna.

Cette proposition est présentée à titre d'information et ne donne pas lieu à délibération à ce stade.